Compte rendu conseil syndical n°18
5 décembre 2018

Par suite d'une convocation en date du 27 novembre 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au foyer culturel de L'Argentière La Bessée le 5 décembre 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	**Présent**	Francine DARDEN	**Présente**
Gérard FROMM	**Présent**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	**Présent**
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	**Pouvoir Christian LAURENS**	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	Absent

Etait également présente Madame Daphné KHALIFA, Directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

18h45, la séance est ouverte.

Validation du compte rendu de la séance du 3 octobre 2018.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 3 octobre 2018 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 3 octobre 2018.

Le Président présente le relevé de décision du bureau du 7 novembre 2018

Budget & Finances

Délibération n°2018.027 : Débat d'orientation budgétaire 2019

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2019.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.028 : Contribution 2019 des Communautés de communes membres au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les contributions au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2019 comme suit :

EPCI	**Contribution**
Communauté de communes du Briançonnais	66 452 €
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	31 996 €
Communauté de communes du Pays des Ecrins	24 612 €
TOTAL :	123 060 €

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.029 : Modalité comptable pour enregistrement des primes CEE TEPCV et leur reversement aux collectivités.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le montant de la prime qui sera encaissé par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et rétribué aux communes soit inscrit au budget comme suit :

- Recettes de la prime totale versement de GEO PLC au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
  Recettes au 7788 : versement en produits exceptionnels
- Reversement des primes aux collectivités par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
  Dépenses au 678 : autres charges exceptionnelles

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.030 : Reversement par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras des primes CEE TEPCV aux collectivités du dépôt 1.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras reverse aux collectivités mentionnées, dans un délai de 3 mois après avoir perçu les fonds sur son compte, les montants des primes CEE TEPCV suivant le tableau ci-dessous :

Collectivité	Volume CEE-TEPCV [kWhcumac]	Prime pour la collectivité [€]	Prime pour le PETR [€]
Saint Chaffrey	6 602,582	19 312,55 €	7 097,78 €
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	4 894,646	14 316,84 €	5 261,74 €
Eygliers	4 877,877	14 267,79 €	5 243,72 €
La Grave	3 380,638	9 888,37 €	3 634,19 €
Briançon	959,194	2 805,64 €	1031,13 €
Guillestre	920,308	2 691,90 €	989,33 €
TOTAL (dépôt 1)	**21 635,243**	**63 283,09**	**23 257,89**
		86 540,98	

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.031 : Création d'une régie d'avance.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à engager les démarches de création de la régie d'avance.

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ressources Humaines

Délibération n°2018.032 : Création d'un emploi non permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de créer pour les besoins de service, un poste de « chargé de mission » dont la rémunération sera basée compte tenu de la nature des fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade d'attaché et complétée par le régime indemnitaire correspondant ;

Autorise le Président à procéder au recrutement et à la nomination correspondante par voie contractuelle ;

Autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

Inscrit la dépense correspondante au budget.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.033 : Mise à jour des modalités de télétravail

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'ajouter à la liste des fonctions éligibles au télétravail la fonction de « Gestionnaire» ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Programmes et Projets

Délibération n°2018.034 : Mise en place d'un contrat de transition écologique et solidaire porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de mettre en place un contrat de transition écologique et solidaire sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soit porteur de la démarche contrat de transition écologique et solidaire ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.035 : Demande de subvention FNADT : Mission d'accompagnement à la transition écologique et d'adaptation au changement climatique en stations territoire de montagne dans le cadre de la construction d'un contrat de transition écologique.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la mise en place d'une mission d'accompagnement à la transition écologique et d'adaptation au changement climatique en stations territoire de montagne dans le cadre de la construction d'un contrat de transition écologique ;

Décide de dédier des moyens d'aide au fonctionnement et de personnel pour la mise en place de cette action ;

Approuve le plan de financement pour 18 mois comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges 1 Chargé de mission CDD 18 mois	50 000€	FNADT	50 000€
Charges à caractère général Communication, Réception, Téléphonie, Affranchissement, Frais de déplacement	7 000€	Autofinancement	10 000€
Matériel informatique	3 000€		
TOTAL	60 000€	TOTAL	60 000€

Décide de solliciter le montant de 50 000 € de subvention au FNADT ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.036 : Demande de subvention Animation LEADER 2019.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2019 comme suit :

Dossier	Montant total des dépenses (origine des financements)
Cellule technique LEADER 2014-2020 Du 1er janvier au 31 décembre 2019 Salaires et charges : 71 684,17 € 0,6 ETP Chef de projet, 1 ETP gestionnaire, 1 stagiaire (6 mois) Coûts indirects (15% des frais salariaux):10 752,63 € Frais de déplacement : 3 033,90 € Frais de restauration – hébergements : 905 € Prestation : accueil délégation en vue d'une coopération : 500,40 € Formation analyse technique et financière : 400 €	**87 276,10 €** (FEADER 60% : 52 365,66 € et Région 40% : 34 910,44 €)

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres concernant la gestion du dispositif ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.037 : Manifestation d'intérêt pour un projet porté par le PETR sur la fiche action 2 du programme LEADER « se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements ».

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se positionne favorablement à l'appel à propositions du GAL pour une action à mettre en place pour 2020 ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras élabore une réponse à cet appel à propositions et dépose une fiche projet avant le 15 avril 2019, date de clôture de l'appel, puis monte un dossier de demande de subvention en cas d'avis favorable d'opportunité.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

INFORMATIONS DIVERSES

Deux dossiers sont présentés pour avis et soutien :

Avis positif pour le soutien à la démarche par la chambre d'agriculture des Hautes Alpes et le département dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation.

Avis positif pour le soutien pour le projet porté par Alpes Services dans le cadre de l'appel à projets « Pro Valo Tri » initié par la région Sud et par l'Ademe.

Fin du conseil 20h00